Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 01-277-88

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement* (01-277-88) *modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) *afin de mieux encadrer l'implantation, la construction et l'agrandissement des bâtiments principaux et de préciser des dispositions relatives à certains usages et constructions accessoires. ;*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 7 décembre 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 17 février 2021

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx